

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
6 juin 2023
Date d'affichage :
6 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Rémy VIDAL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Béatrice BOISE) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Philippe DESCHAUMES – Stéphane MOREL – Jean-Claude LEMAIRE – Clément POINTEAU – Pierre NOIROT - Claude CATRIN – Nathalie LABOSSE -

Absents : Hervé PASCAULT – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

SERVICE ENFANCE

REORGANISATION

CREATIONS, MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Monsieur Christophe CHEYSSON, Vice-Président, rappelle que le service enfance est composé de trois secteurs :

- Secteur GUILLON/THIZY/MONTREAL,
- Secteur L'ISLE SUR SEREIN/PRECY LE SEC,
- Secteur NOYERS SUR SEREIN/JOUX.

Sur le site de THIZY, un agent affecté sur un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe va partir à la retraite au 31 juillet 2023. Elle occupe un poste à temps non complet (13/35^{ème}).

De plus, un agent occupant un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (15,75/35^{ème}) sur les sites de PRECY LE SEC, JOUX LA VILLE et L'ISLE SUR SEREIN, a démissionné.

Une réaffectation de ces postes en priorité en interne est privilégiée afin d'augmenter le temps de travail des agents déjà en poste dans la collectivité. Cela implique une réorganisation et les modifications de postes suivantes qui seront effectives au 1^{er} août 2023 :

SUPPRESSIONS DE POSTES

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (15,75/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (8,25/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (8/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (7,5/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, permanent, à temps non complet (13/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (21,25/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (7,5/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (15/35^{ème}).

CREATIONS DE POSTES

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (4/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (9,5/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (6,75/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (18/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (12,5/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (13/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (10,5/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (18/35^{ème}).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com

MODIFICATION DE POSTE

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet qui passe de 26,5/35^{ème} à 27,75/35^{ème}.

Le comité social territorial du Centre de Gestion a émis un avis favorable sur ces modifications de postes le 8 juin 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

VALIDE les propositions de créations, modifications et suppressions de postes telles que proposées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires figurent dans les budgets primitifs enfance et écoles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 15/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com